

**INFORMATIONS**

 **MUNICIPALES**

**MAIRIE**

**de**

**GROSMAGNY**

**90200**

**Réunion du Conseil Municipal du 1er Juin 2021**

 **I – Plan de relance forestier**

Parmi les mesures destinées à relancer l’économie nationale figure un volet consacré au renouvellement forestier.

L’objectif est d’améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts. Notre commune remplit les conditions fixées par l’état pour pouvoir bénéficier des subventions prévues dans le cadre du renouvellement forestier.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable afin de confier à l’ONF la mission d’opérateur pour réaliser l’étude et le suivi de l’opération dans son ensemble.

L’estimation actuelle faite par l’ONF s’établi comme suit :

* Surface de plantation concernée : 6.5 ha
* Coût total prévisionnel du projet : 40 646 €uros
* Subvention totale du projet : 23 527 €uros
* Reste à charge de la commune : 17 119 €uros
* Taux de subvention : 58 %

 **II – Décision modificative**

Suite à la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

* Article 1323 + 2 euros
* Article 1641 - 2 euros

Cette décision a finalement été rendue caduque par la Préfecture qui a considéré injustifiée la demande de la trésorerie.

 **III – Acceptation dans le domaine public de la voirie du lotissement Petitjean**

Par courrier reçu le 19 avril, Monsieur Jacques Petitjean interroge le Conseil Municipal sur la possibilité d’un transfert de propriété de la voirie du lotissement à destination de la commune.

Afin d’avoir une idée plus précise sur cette question, il est décidé de faire une visite sur place.

 **IV – Préparation élections**

Le Conseil Municipal procède à l’organisation des élections.

Et encore …

Plusieurs habitants de la Rue du Grippot et de la Rue de la Libération se plaignent régulièrement de la vitesse excessive des véhicules circulants dans ces rues.

Le fait que certains « profitent » de cette voie pour se défouler sans risquer de se faire contrôler n’est pas nouveau. Les contrevenants sont le plus souvent étrangers à la commune et sont presque toujours des 2 roues.

Mais force est de constater que quelques fois ces « étrangers » habitent à Grosmagny et ne circulent pas toujours en 2 roues.

Alors …………………………..s’il vous plait………………..**RALENTISSEZ**

**DEPARTEMENTALES…………….. REGIONALES**

Les 20 et 27 juin prochain auront donc lieu simultanément les élections départementales et les élections régionales.

Les commentaires diffusés çà et là par les médias font état d’une probable abstention record… de vote de rejet… d’enjeux mal identifiés…d’élections secondaires…etc.

Il est pour le moins paradoxale d’entendre de tels propos dans notre pays ou la démocratie est érigée en système de fonctionnement.

Non, les élections départementales et régionales ne sont pas insignifiantes ou secondaire. En démocratie, toutes les consultations populaires, tous les scrutins ont une importance.

Les compétences gérées par les départements, par les régions ont obligatoirement des influences et des conséquences dans nos vies, à tous moments de notre existence.

Ceci le plus souvent sans que nous n’en soyons conscients ;

Ce sont entre autre, la gestion du collège, du lycée, les routes, les aides sociales, le développement économique, l’aménagement du territoire, les aides aux communes…etc.

Que ne dirait-on pas si tout cela était administré par l’état à travers la Préfecture sans que, nous citoyens n’ayons mot à dire ?

Pendant ce mandat qui se termine, nous avons eu l’occasion de relater les conséquences, pour notre commune des décisions néfastes prises par la majorité départementale en place.

* Soutien au projet de fusion des communautés tel que nous le connaissons (la communauté du pays sous vosgien et de la haute savoureuse demandaient que le tilleul se joignent à elles afin de conserver la zone de l’aéroparc sur leur territoire).
* Quasi doublement de la contribution du SDIS (de 12 000 euros à 22 000 euros par an).
* Eviction de la commune de la zone de l’aéroparc avec à la clé un dédommagement bas. Le mot spoliation est ici justifié, on nous a proposé 20 000 euros de dédommagement alors qu’en 2016, dernières années pendant laquelle nous avons pu toucher notre part de revenu, nous avons encaissé 9 200 euros et que l’achat des 17 parts que nous détenons nous avait coûté 170 000 F soit 26 000 €. Grosmagny fait partie des communes ayant engagé un recours auprès du tribunal administratif.
* Aucun engagement ferme concernant notre projet de magasin malgré plusieurs rencontres avec le Président du Conseil Départemental.
* Et dans notre commune, la majorité départementale LR, c’est la contestation auprès du tribunal administratif des résultats des dernières municipales.

Qu’en sera-t-il demain de la piscine d’Etueffont ? Le Président du conseil départemental n’a pas fait mystère, ceci depuis plusieurs mois, de voir le département se désengager du fonctionnement de la piscine à l’issu de la convention qui prend fin en 2023. Si tel est le cas, ce sera assurément un nouveau coup porté à notre secteur.

Non ces élections ne sont pas anodines… !

Cette fois ci, à Grosmagny, plus qu’à l’occasion des scrutins précédents, et plus qu’ailleurs, nous avons notre mot à dire. Un des nôtres, un membre du conseil municipal, Eric OTERNAUD, est présent comme candidat titulaire aux élections régionales et comme remplaçant aux élections départementales.

Il doit être évident pour chacun d’entre nous, que d’avoir un conseiller municipal, élu au sein de ces assemblées ne pourrait être qu’un atout considérable pour notre commune.

Beaucoup d’entre nous connaissent Eric et sont en mesure d’apprécier la simplicité de son contact.

Homme d’expérience, son expertise ne pourra qu’être bénéfique au sein des assemblées dans lesquelles il siégera.

Notre commune affiche traditionnellement un taux de participation remarquablement élevé. Je nourris l’espoir qu’à l’occasion de ce scrutin, cela soit encore une fois le cas, et vous l’avez compris, mon autre espoir, est que vos suffrages se portent sur des candidats qui ont vraiment l’envie de défendre et de promouvoir notre coin de paradis au sein de l’ensemble du département, et non pas uniquement l’agglomération belfortaine, comme nous le constatons malheureusement maintenant depuis quelques années.

 Maurice Léguillon

 Maire